

Fusion des comités Provence Alpes et Côte d'Azur en un comité PACA FFESSM



La territorialisation nous impose la création d'un comité régional PACA, issu de la fusion de nos deux comités régionaux actuels Provence Alpes et Côte d'Azur et en conséquence leur dissolution. Pour mieux comprendre la démarche de création de cette nouvelle entité déconcentrée régionale, pour s'engager au-delà des clivages et rassembler, le comité vous détaille ici l'historique des événements, les travaux en cours, les solutions et les actions envisagées.

Frédéric Di Méglio, Président adjoint du comité Provence Alpes

La réforme territoriale dans les fédérations sportives

L'intervention de la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions n'impliquait en soi par elle-même aucune conséquence urgente pour les fédérations sportives. Cette réforme s'applique depuis août 2015 aux différents services de l'Etat. Le Ministère des sports a cependant décidé de redécouper les directions régionales JSCS calquées sur les nouvelles régions et le Code du Sport pose le principe général de concordance territoriale entre l'organisation administrative de la France et l'organisation fédérale des organes déconcentrés. Comme souligné par le Ministre de la ville, de la jeunesse et des sports et le Secrétaire d'Etat aux sports dans son courrier en date du 21 juillet 2015 et de celui du 3 décembre 2015 adressés aux Fédérations, cette application du ressort territorial régional ne peut être que celui des services déconcentrés du ministère chargé des sports.

En résumant : Chaque comité régional doit correspondre au découpage territorial de la région administrative. « Des aménagements à cette règle ont été possibles par le passé mais ils doivent pour l'avenir être précisément motivés et demeurer exceptionnels ».

Vu les difficultés rencontrées par nombre fédérations, le délai accordé par le ministère des sports pour cette réorganisation territoriale des fédérations a été reporté au 31 décembre 2017.

Réforme territoriale et région PACA FFESSM

Après une réunion de travail du 18 avril 2016 au siège fédéral national, les 2 régions PA et CA avec leurs CODEP, la FFESSM et notre Président national ont décidé unanimement de poursuivre une demande de dérogation vu cette possibilité d'exception. Demande déjà initiée auparavant le 16 novembre 2015. Dans cette réorganisation territoriale de notre FFESSM, le Président national attirait l'attention du Directeur

des sports sur cette demande concernant la région PACA en raison de certaines spécificités étayées, avec le maintien du schéma de déploiement territorial en deux comités régionaux distincts (comité Provence Alpes et comité Côte d'Azur).

La Direction des sports a répondu négativement le 7 juin 2016 à la FFESSM et à notre Président national en soulignant que « aucune dérogation ne sera accordée sur ce maintien de deux comités régionaux distincts en région PACA, nous invitant à revisiter notre schéma de fusion régionale à échéance du 31 décembre 2017, le mandat des instances des deux entités actuelles sera prorogé d'autant ».

Points clefs de la fusion des 2 comités pour création d'une région PACA

Le principe d'une « fusion-création » a été le modèle retenu par les deux comités, avec le transfert de l'ensemble des passifs et actifs de ces deux associations à la nouvelle association. Et donc mise en commun de l'ensemble des biens mobiliers et des biens immobiliers (2 locaux en CA et 1 local en PA), avec mise en commun du personnel (un plein temps en CA et deux mi-temps en PA). Dans ces opérations de fusion au sens du code général des impôts, les organes déconcentrés des fédérations bénéficient d'un régime de faveur décrit à l'article 816 de ce même code.

Le bilan et l'état des lieux de chaque comité montrent des budgets financiers annuels similaires et équilibrés (voisins de 500.000 euros chacun) et l'absence d'emprunt. La valeur totale de l'ensemble des apports à transmettre étant inférieure au seuil, la désignation d'un commissaire aux apports n'est pas nécessaire.

Les textes du ministère permettent la prorogation des mandats de chaque comité directeur régional actuel pendant l'année 2017 jusqu'à la fusion. Chaque comité régional fera donc en mars une AG régionale ordinaire et non électorale. Pour le comité Côte d'Azur cette AG ordinaire est prévue le 18 mars 2017 et pour le comité Provence Alpes le 12 mars 2017. Les six CODEP eux par contre réaliseront chacun une AG électorale en janvier ou février pour l'olympiade à venir.

Suite aux premières réunions de certains membres du bureau directeur des deux comités (20 juin et 19 septembre 2016), un rétro-planning a été envisagé (fonction du *Vadémécum* du CNOSF) avec le respect des dates d'annonces légales et des statuts fédéraux, avec le respect des dates d'acceptation du traité de fusion par les deux CODIR, avec le respect des informations officielles auprès des clubs. La rédaction des nouveaux statuts et RI régionaux conformes aux statuts et RI nationaux (qui doivent être publiés en janvier 2017) seront réalisés début 2017. En particulier une AG fondatrice puis une AG électorale de la nouvelle région PACA s'envisagent suite à un accord commun pour après le 15 septembre 2017 avec dissolution automatique des deux comités qui fusionnent. Cette AG élirait un comité directeur régional pour l'olympiade 2017-2021 et les présidents des commissions régionales.

Le siège social du futur comité d'un commun accord a été envisagé au local de l'Estaque (Marseille) pour la proximité de contact avec les institutions et administrations.

Le pilotage et l'assistance juridique et fiscale seront assurés par un cabinet d'avocats spécialisés, avec un rôle de conseil au-delà de la simple rédaction d'actes et de formalités. Le choix s'est porté au final en octobre sur le cabinet Ellipse (section de Lyon) que nous avons rencontré en commun et qui répond aux critères de spécialisation en droit du sport, d'indépendance totale et de tarif le mieux adapté.

Une réunion élargie aux Présidents de CODEP a lieu ce 26 novembre afin d'avancer en synergie sur les éléments du traité de fusion.

Mode de gouvernance de la future région PACA

Sur ce sujet sensible, le comité Côte d'Azur par Alex Pollino demandait immédiatement lors de la première réunion de concertation du 20 juin un principe de co-présidence, arguant l'existence d'un tel fonctionnement avec la FSGT. Le comité Provence Alpes par Henri Royer et Fred Di Méglio préférait que l'on puisse avancer avant tout sur les réflexions relatives au traité de fusion, base d'un projet commun et non conflictuel dans l'intérêt des clubs associatifs et des structures commerciales, car c'est dans le traité de fusion que peut s'exprimer un respect mutuel des parties. Et ce avant de statuer sur la gouvernance, en notant que la FSGT représentait une particularité historique unique au sein du sport issue d'une conception socio-politique.

Deux personnes issues de chaque région ont envisagé de porter un projet pour la future région PACA, Alex Pollino actuel président de Côte d'Azur depuis 3 mandats et Frédéric Di Méglio actuel président adjoint de Provence Alpes et Secrétaire Général national depuis 2 mandats.

Cette solution de coprésidence en soi est techniquement possible, en la prévoyant dans les dispositions des statuts régionaux. Et le Président de la Fédération en était même partisan, comme une solution de paix sociale jusqu'à l'AG constitutive et électorale régionale.

Cependant, le principe d'une gestion bicéphale demeure au sens commun en général non fonctionnel. L'on sait que deux capitaines pour diriger un même bateau peuvent mener au naufrage. C'est l'appréciation personnelle du Secrétaire Général confortée par de très nombreux avis départementaux et régionaux quasi unanimes et certains avis nationaux qui ont conduit à un choix de refus de coprésidence transmis le 18 octobre à Alex par Frédéric. Enfin plus personnels, les échanges entre les deux prétendants depuis ces derniers mois concernant le traité de fusion et les choix à prendre, excellent parcours pour tester leur manière de travailler ensemble, montraient une opposition réciproque quasi permanente bien malheureusement. Ce choix de gouvernance classique avec scrutin de liste majoritaire conduira alors à une élection démocratique où seront représentées à minima deux listes avec une représentation paritaire équilibrée et avec un programme que pourront juger les clubs associatifs et les structures commerciales.

La région Paca, la plongée et les sports subaquatiques

La région PACA est faite de 6 départements (Alpes Maritimes, Var, Bouches du Rhône pour le littoral méditerranéen. Vaucluse, Alpes de Haute Provence et Hautes-Alpes pour l'intérieur des terres). Les deux actuels comités régionaux fédéraux, chacun avec son Parc national (celui de Port Cros et celui des Calanques), sont le berceau de la plongée française en scaphandre. Le comité Provence Alpes fut le 1^{er} comité à être créé en France en 1956, et vient de fêter son sixième anniversaire, celui de Côte d'Azur vient de fêter son cinquantième cette année. Deux territoires anciens et dynamiques au fort potentiel, mais avec une histoire et une culture différentes, comme d'ailleurs pour de très nombreuses autres fédérations sportives de cette région PACA (depuis longtemps divisée en deux comités ou ligues). De nombreuses institutions liées à la plongée sont implantées ici : pour le sport loisir l'UCPA et sa base fédérale de Niolon, pour la formation d'Etat le CREPS d'Antibes, pour l'archéologie le DRASSM à Marseille, pour les travaux sous-marins la COMEX et l'INPP à Marseille, pour la plongée militaire l'école de la Marine nationale à St Mandrier.

Le nombre de licenciés FFESSM pour la saison fédérale 2016 qui vient de se terminer était de 8.452 pour la Côte d'Azur et 8.498 pour la Provence Alpes. Des chiffres voisins à échelle humaine. Avec une

décroissance progressive ces dernières années liée au contexte économique morose, puisque il y a 8 ans pour la saison 2009, les chiffres étaient de 12.646 pour la Côte d'Azur et 9.981 pour la Provence Alpes. Le regroupement en un seul territoire ferait potentiellement de cette région PACA la 2^{ème} région fédérale française. Regroupement qui a déjà commencé dans le sport subaquatique depuis quelques années avec l'organisation de championnats inter-régionaux. Sur le plan des activités subaquatiques fédérales, des pôles d'excellence nationaux se sont développés depuis longtemps. Quelques exemples avec le Haut Niveau et la Nage avec Palmes sur Aix en Provence, La Ciotat et Antibes. Avec le Hockey sur Hyères, avec l'Apnée sur Nice et ses alentours, avec la plongée Souterraine sur Marseille, avec l'Archéologie sur Antibes et Marseille, avec la Photo-sub sur Marseille, Toulon et Nice, avec la NEV dans les Alpes. Sur le plan médecine de plongée, les journées Toulonnaises font référence et en biologie les travaux sur le suivi des récifs artificiels et des espèces protégées sur Marseille aussi.

Pour 2.500 structures sur toute la France et l'Outre-Mer, le maillage fédéral au sein de cette belle région PACA réunie est fait actuellement de 239 Clubs associatifs et 95 Structures commerciales agréées. Toutes structures qui sont réunies en synergie pour un regard commun tourné vers « le plaisir est sous l'eau », afin de donner à cette belle région unifiée toute sa place, afin de s'engager au-delà des clivages et rassembler.

